



Profondsart, le 27 août 2020

Chers parents,

J'espère que vous avez pu profiter de l'été en famille.



Une rentrée sous le code "Jaune"

La rentrée se profile sous le code « Jaune » comme nous l'a confirmé la Ministre la semaine dernière. La fréquentation de l'école est prévue durant 5 jours par semaine pour tous les enfants, avec quelques adaptations par rapport à ce que nous avons connu en juin, à savoir

- l'obligation scolaire de la M3 à la P6
- la possibilité d'organiser des repas chauds
- l'autorisation des excursions (sous certaines conditions)

Les nombreuses mesures sanitaires et organisationnelles mises en place avant l'été pour minimiser les risques sont maintenues : lavage des mains très fréquent, port du masque pour les adultes, distanciation, nettoyage accru des locaux, désinfection quotidienne du mobilier, limitation des regroupements et de la circulation dans l'école (les parents se présentent aux grilles, avec un masque), pas de rang mais un accueil étalé entre 8h15 et 8h30 des enfants directement par le titulaire dans les classes primaires.

Toutes les mesures sanitaires et organisationnelles sont développées de la page 3 à 9, dans la suite de ce document.



Les formulaires en ligne

Deux formulaires sont à votre disposition sur le site de l'école (à la rubrique documents):

Le formulaire de réservation des [repas chauds](#)

Le formulaire de signalement des [absences](#)



La Procure

Si vous avez réservé un coli scolaire, la seconde séance de distribution aura lieu ce vendredi 28 août de 17h00 à 18h00 (masque obligatoire). Si vous ne pouvez pas y passer, le colis sera remis à votre enfant directement en classe mardi matin.



Motivés et positifs !

Avec toute l'équipe, nous mettons un point d'honneur à vous préparer une école accueillante pour que la rentrée conserve toute sa magie et que toutes ces mesures ne perturbent pas l'insouciance, la fraîcheur et la joie des enfants de se retrouver.

Nous sommes impatients de les revoir ce mardi matin et d'accueillir les nouveaux qui feront leurs premiers pas chez nous !

Pour l'équipe éducative,

Erik Dusart

Mesures sanitaires et organisationnelles en vigueur au 1^{er} septembre 2020

La distanciation sociale

La règle de distanciation (1,5m) sera respectée autant que possible :

- entre les membres du personnel ;
- entre les membres du personnel et les parents ;

Le port du masque

Le port du masque est obligatoire pour les parents qui se présentent aux grilles de l'école.

Il n'est plus conseillé pour les élèves, ni dans le maternel, ni dans le primaire.

Dans l'enseignement maternel

Le port du masque n'est plus conseillé aux membres du personnel dans les contacts avec les enfants. Il est obligatoire pour les contacts entre adultes (avec les autres membres du personnel et les parents).

Dans l'enseignement primaire :

Le port du masque est obligatoire pour tout membre du personnel :

- Lorsqu'il se déplace parmi les élèves au sein de la classe ;
- Lorsqu'il se déplace parmi les élèves dans la cour de récréation et que la distance sociale de 1,5 m ne peut pas être respectée ;
- Lors de tout contact avec des adultes (autres membres du personnel et parents) ;
- Pendant le temps de classe, lorsque l'enseignant **parle à voix haute** (en raison du risque plus élevé de projection de gouttelettes) ;

Le port du masque n'est par contre pas obligatoire pendant la classe, dans les moments où l'enseignant ne parle pas à voix haute, ou lorsque la distance de 1,5 m est respectée.

Hygiène des mains

Tous les élèves et les membres du personnel doivent se laver les mains (eau et savon de préférence ou gel hydroalcoolique si l'eau et le savon ne sont pas disponibles) en arrivant à l'école (à la garderie ou en classe), au moment de la collation, du repas, après la récréation, après être allé aux toilettes, après avoir toussé ou éternué et avant de quitter l'école.

Repas & collations

Tous les élèves viendront à l'école avec leurs collations et leurs boissons (gourde d'eau). Il n'y a plus de collations collectives jusqu'à nouvel ordre.

Les repas (chauds ou froids) se prendront

- **au réfectoire** pour les élèves de l'école maternelle (regroupés par classe)
- **en classe** pour les élèves du primaire

La réservation des repas chauds est effectuée en ligne : www.ecole-profondsart.be/repas.html

Les repas chauds débuteront le lundi 7 septembre, réservation possible jusqu'au 2 septembre.

Nettoyage

Nous poursuivons le nettoyage et la désinfection des toilettes deux fois par jour. Les tables et chaises seront désinfectées tous les jours. Le nettoyage des sols sera accentué par rapport à la normale (fréquence plus élevée), particulièrement à l'école maternelle où les enfants ont un contact plus régulier avec le sol.

Obligation scolaire

Il n'y a pas d'obligation scolaire en 1^e maternelle et 2^e maternelle. Sachez toutefois que la présence régulière de vos enfants au mois de septembre (8 jours au moins) permettra d'obtenir ½ emploi supplémentaire d'aide aux enseignantes au 1^{er} octobre.

Les élèves qui fréquentent la 3^e maternelle et les classes primaires sont tous en obligation scolaire. Nous mettons tout en place pour vous rassurer, mais sachez qu'il n'est donc plus question, comme c'était le cas en juin, de votre *libre appréciation et de souplesse* pour les absences. Nous serons tenus de les signaler à l'administration si les motifs ne sont pas valides.

Signaler et justifier une absence

Dès que l'absence de votre enfant est connue, vous devez utiliser le formulaire mis à votre disposition pour signaler celle-ci : www.ecole-profondsart.be/absence.html

Ce signalement vaut motif pour les absences laissées à mon appréciation (maladie 1 ou 2 jours par exemple). Si vous avez un certificat médical pour couvrir la maladie de votre enfant (3 jours et plus), celui-ci doit parvenir à l'école au plus tard le 4^e jour d'absence. Vous pouvez soit passer le déposer au secrétariat, soit le déposer dans notre boîte aux lettres, soit nous l'envoyer par mail (à l'adresse du titulaire ou à secretariat@profondsart.be).

Le formulaire en ligne prévient automatiquement le ou la titulaire, le secrétariat (en cas d'annulation de repas) et la Direction (en cas de maladie infectieuse signalée).

Enfant se sentant malade ou présentant des symptômes à l'école

Tout enfant qui se sent malade ou présente les symptômes d'un cas possible COVID19 doit rester ou retourner à la maison.

Qu'est-ce qu'un cas possible (selon l'ONE) ? Il s'agit d'une personne avec :

- au moins un des symptômes majeurs suivants d'apparition aiguë, sans autre cause évidente :

Toux, dyspnée (difficulté respiratoire), douleur thoracique, anosmie (perte d'odorat) ou dysgueusie (perte du goût)

OU

- au moins deux des symptômes mineurs suivants, sans autre cause évidente :

Fièvre, douleurs musculaires, fatigue, rhinite, maux de gorge, maux de tête, anorexie, diarrhée aqueuse, confusion aiguë, chute soudaine

OU

- une aggravation de symptômes respiratoires chroniques (BPCO, asthme, toux chronique...), sans autre cause évidente.

Les parents seront contactés par l'école pour venir reprendre leur enfant si ces symptômes sont observés par un membre du personnel. Les parents devront alors prendre contact avec le médecin traitant qui jugera s'il y a lieu de réaliser un test PCR et si l'enfant peut fréquenter l'école ou non.

Si un test est réalisé, l'enfant doit rester isolé au moins jusqu'à ce que le résultat soit connu afin d'éviter toute nouvelle propagation du virus. En cas de forte suspicion de Covid-19, les cohabitants (frères et sœurs fréquentant le milieu scolaire) doivent déjà s'isoler préventivement en attendant le résultat du test.

Si le résultat du test PCR revient négatif et qu'il n'y a pas de forte présomption de Covid-19 et/ou qu'il existe un diagnostic différentiel, le diagnostic de Covid-19 est en principe écarté par le médecin traitant de l'enfant ayant interprété le résultat du test.

L'enfant pourra retourner à l'école en fonction de l'évaluation faite par son médecin traitant. Un certificat médical est fourni à l'école pour couvrir cette absence.

Gestion des cas de COVID19

Pour toute question relative à la gestion d'un cas possible ou confirmé de Covid-19, les parents contacteront l'école qui contactera le service PSE en toute discrétion. En effet, un cas possible (testing en attente de résultats par exemple) ne donne pas lieu à de communication aux autres parents de la classe ou de l'école. Les mesures à prendre (écartement, testing, fermeture d'une classe, mise en quarantaine etc) sont strictement encadrées par des protocoles établis par l'ONE et ne donneront lieu à une communication que lors de cas confirmés.

Si des cas sont confirmés, une recherche du **groupe de contacts** de l'enfant sera effectuée. Voyez la questions des bulles un peu plus loin pour des précisions.



Les entrées et les sorties

7h00 à 8h00	Accueil à la porte de la garderie par M. Dominique, se présenter dans la cour primaire, respecter une distance de 1,5m avec le parent devant vous. Portez un masque.	
	MATERNELLES	PRIMAIRES
8h00 à 8h30	Accueil à la grille, via le préau , par M. Dominique et les institutrices qui surveillent (à partir de 8h15).	Entrée possible pour les élèves tant du côté de la Chapelle que de la rampe rue des Ecoles. Accueil directement en classe pour le lavage des mains à partir de 8h15. Par contre, les parents ne traversent pas la cour ... Merci.
8h30	On sonne, on entre en classe, lavage des mains	
8h30 à 15h20	Cours en classe + récré dehors + repas au réfectoire pour les maternelles et en classe pour les primaires + temps de midi dehors. Les activités de plein air sont encouragées. Au réfectoire, les enfants sont rassemblés par classe, ce qui constitue dorénavant leur bulle de contact par défaut.	
9h00 à 15h20	Fermeture des grilles de l'école (pour éviter la circulation d'adultes extérieurs à l'établissement). Soyez ponctuels. Nous ne serons pas en mesure d'ouvrir les grilles à la demande.	
15h20 à 17h00	SORTIE ECOLE MATERNELLE : Suivez les flèches en façade : Circuit des parents via la petite cour des maternelles vers le préau (le long de la classe de Mme Astrid) qui permettra de respecter les distanciations . Vos enfants seront sous le préau ...	
15h20 à 18h00	SORTIE ECOLE PRIMAIRE : Présentez-vous à la grille sur la rampe ou à la ligne jaune en passant devant la Chapelle. Respectez les distanciations. Vous pouvez entrer dans la cour pour rejoindre la garderie seulement si la cour est inoccupée. Respectez la distance de 1,5m et portez un masque.	

Les récréations : quid des bulles ?

Les récréations peuvent bien avoir lieu normalement.

La circulaire de stratégie à adopter en vue de la rentrée de septembre indique que la notion de bulle est maintenant assimilée au **groupe-classe**. En conséquence, si nous devons évoquer les bulles (pour la recherche d'un groupe de contacts en cas de mise en quarantaine par exemple), nous considérerions certainement le groupe-classe de l'élève (ou les groupes-classes de l'élève si un enfant fréquente plusieurs groupes très régulièrement, comme ce sera le cas en P1-P2 cette année), et éventuellement son groupe de garderie ou d'activité parascolaire s'il l'a fréquenté dans les jours qui précèdent la confirmation du cas de COVID.

Cette analyse pour la définition de son *groupe de contacts* (tracing) sera effectuée en collaboration avec le médecin du PSE et la famille de l'enfant.

Garderie et activités parascolaires

Une garderie payante est assurée de 7h00 à 8h00 et de 15h30 à 18h15, comme d'habitude. L'organisation est celle de la garderie habituelle (un groupe au réfectoire le matin, trois groupes distincts jusque 17h00, un groupe jusque 18h00). Les activités parascolaires peuvent reprendre avec les mêmes précautions que les cours.

Excursions, sorties, séjours ...

Les sorties autour de l'école sont encouragées.

Les excursions sont autorisées pour autant que l'opérateur du lieu qui nous reçoit nous garantisse les mêmes conditions que celles qui prévalent à l'école (hygiène des mains, distance avec d'autres groupes éventuellement présents, port du masque de la part des animateurs qui nous accueillent etc ...).

Les séjours avec nuitées sont également permis, pour autant que le déplacement vers cette zone soit autorisé. Les classes à la ferme (P3-P4) devraient être maintenues en novembre ...

Le séjour en Suisse pour les P6 en octobre est à ce jour compromis par les autorités helvétiques. Nous avons encore un mois et l'espoir que la situation évolue favorablement. Nous prendrons une décision définitive le 25 septembre. Le séjour pourrait alors être confirmé ou reporté en mai.

Les réunions de parents « facultatives »

Des réunions de parents « facultatives » seront proposées par les titulaires, durant le mois de septembre, à l'école, en respectant toutes les mesures de précaution qui s'imposent (gel, masque, distance ...).

Chaque titulaire délivrera un maximum d'informations avant cette réunion, sous différentes formes (courrier, vidéo de présentation de la classe ...). Cela devra permettre à ceux qui estiment qu'une telle réunion n'est pas essentielle de disposer de toutes les informations utiles, dans le respect des choix de chacun. Chaque titulaire vous indiquera les modalités d'inscription pour sa classe avant le 7 septembre. Sentez-vous à l'aise d'y participer ... ou pas.

Enseignement et moyens numériques

En prévision de l'écartement de certains enfants pour réaliser un test (ce qui impliquera une absence de plusieurs jours pour attendre le résultat) ou de la mise en quarantaine d'une classe et de son enseignant pour deux semaines (en cas de COVID confirmés), l'équipe poursuit ses efforts et proposera un accès régulier à différentes ressources numériques, selon des modalités adaptées à l'âge des enfants. Il se peut donc que le titulaire vous invite dans les prochaines semaines à rejoindre telle ou telle plateforme, à vous inscrire dans un groupe, invite vos enfants à participer à une forme d'enseignement dit « hybride » alors que nous ne sommes plus en confinement. Nous vous remercions d'avance de leur réserver un bon accueil et de suivre le mouvement : l'idée est d'être opérationnel, au cas où ... Nous veillerons également à ce que personne ne manque de quoi que ce soit. Le prêt de certains terminaux est possible. N'hésitez pas à contacter le titulaire ou même la Direction si vous avez besoin d'un PC ou d'une tablette à un moment donné.

Une question vous préoccupe encore ? N'hésitez pas à m'appeler ou à m'écrire.

Erik DUSART : 010 41 37 92 ou direction@profondsart.be

Sources utiles :

Circulaire 7691 : [http://enseignement.be/upload/circulaires/000000000003/FWB%20-%20Circulaire%207691%20\(7946_20200819_170738\).pdf](http://enseignement.be/upload/circulaires/000000000003/FWB%20-%20Circulaire%207691%20(7946_20200819_170738).pdf)

Les FAQs de la rentrée : <https://desir.cfwb.be/home/presse--publications/faq/publications/des-questions-sur-la-rentree-de-septembre-2020.html>